

DEPARTEMENT DES VOSGES - CANTON DE LA BRESSE
COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE (88 290)



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE n°64/PM/2023

**Objet : REGLEMENTATION SECURITE
ACCES A LA BASE DE LOISIRS**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 novembre,

Le Maire de la Commune de SAULXURES SUR MOSELOTTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212.2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant que suite aux fortes précipitations il y a de lieu de réglementer l'accès à la Base de Loisirs.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La présence du public sera interdite sur l'ensemble du plan d'eau de la Base de Loisirs du mardi 14 novembre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 inclus.

ARTICLE 2 : L'interdiction fera l'objet d'une signalisation adéquate à l'entrée principale de la Base de Loisirs.

ARTICLE 3 : Les services techniques municipaux et les services de la Régie Municipale du Lac de la Moselotte sont chargés de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 4 : La Gendarmerie Nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché en Mairie, sur place.

Le Maire,



Mr Hervé VAXELAIRE